

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 21 avril 2020

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Jean-Luc BOSC procuration à Guy BENEYTOU
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Patricia GAU
Sonya MULLER procuration à Dany DEBAULIEU

Absents :

Sylvie TRAUTMANN - Betty DESPAGNE

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2020_065 : Modalités exceptionnelles d'organisation de la séance

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence,

Vu l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, « visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 »,

Considérant que les conditions permettant la tenue de l'assemblée délibérante dans des conditions de sécurité limitant la présence physique des élus sont remplies,

- d'approuver la tenue de l'assemblée délibérante telle que présentée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_066 : Délégations à l'exécutif - Extension des attributions prévues par l'article 1 de l'ordonnance du 1er avril 2020 - Renoncement

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2014_096 du 24 avril 2014,

Vu l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence,

Vu l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, et plus précisément son article premier,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales,

- de maintenir le périmètre de délégations adopté en 2014,

- de mettre un terme à l'extension acquise de droit depuis l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_067 : Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 pour les commerçants, restaurateurs et cafetiers

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'exonération au titre du 1^{er} semestre 2020 de la redevance d'occupation du domaine public relative aux terrasses, étalages, chevalets, ou autres équipements, pour les commerçants, restaurateurs et cafetiers,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2020_068 : Délégation de Service Public - Centre Équestre Pessac Romainville - Aménagement des modalités de règlement de la participation communale

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- d'imputer cette dépense au chapitre 011/414/611 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18h30.